

**Séance ordinaire du  
2 mars 2015**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieux et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-03-17**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015**

**Attendu que** les photocopies du procès-verbal du 2 février 2015 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que modifié à la résolution 2015-02-06. On aurait dû lire :

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JANVIER 2015**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-03-18**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2015**

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de février 2015 au montant de 61 522,69 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2015 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-03-19**

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE FÉVRIER 2015**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de février 2015 au montant de 256 223,78 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2015 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

**RÉS. 2015-03-20**

### DÉPÔT DE LA LISTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

**Attendu que** le Conseil municipal a pris connaissance de l'état des montants des taxes dues à la municipalité pour l'année 2013;

**Attendu que** les contribuables ont été informés des conséquences du défaut de paiement des montants dus pour l'année susmentionnée et qu'ils n'ont pas acquiescé à la demande de paiement;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que l'état détaillé des propriétés soit transmis à la MRC Rimouski-Neigette afin de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes pour les immeubles suivants :

- 3367-44-7530
- 3570-43-8072-06
- 3571-90-3561
- 3665-13-1649
- 3670-17-0972
- 3671-10-7608
- 3869-05-4060

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-03-21**

### AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

**Attendu que** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**Attendu que** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**Attendu que** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**Attendu que** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

**Attendu que** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**Attendu que** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**Attendu que** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**Attendu que** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité

- ✓ **De** décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
- ✓ **Que** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2015-03-22

**MANDAT AUX VÉRIFICATEURS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES**

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des livres comptables pour les années 2015, 2016 et 2017 pour un montant total de 20 850 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA GESTION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES**

Le point est reporté à une prochaine séance.

RÉS. 2015-03-23

**RÈGLEMENT 432-2014 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 – INDUSTRIE LÉGÈRE DANS LA ZONE C-114**

**Attendu que** le Conseil municipal a adopté un règlement de zonage le 7 juillet 2014 et que celui-ci est entré en vigueur le 15 juillet 2014;

**Attendu que** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le Conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**Attendu que** la Municipalité a reçu une demande de modification de son règlement de zonage;

**Attendu que** la demande vise à permettre l'usage « Industrie légère » dans la zone C-114 ;

**Attendu que** le Conseil entend faire droit à cette demande;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que le règlement soit adopté, décrétant ce qui suit, savoir :

**Article 1** **TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 432-2014 modifiant le règlement de zonage 428-2014 – industrie légère dans la zone C-114 ».

**Article 2** **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 3** **GRILLE DE ZONAGE**

Modifier la grille de zonage en mettant un point à l'intersection de la ligne « INDUSTRIE LÉGÈRE » et la colonne « C-114 ».

**Article 4** **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2015-03-24

**AUTORISATION À DEMANDER LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2014**

**Attendu que** les dépenses relatives aux travaux de pavage 2014 sur les rangs 3 et 4 Ouest, le rechargement des routes en gravier et le lignage des rangs suite au pavage et au rapiéçage sont admissibles à la subvention pour l'amélioration du réseau routier;

**Attendu que** les travaux exécutés en vertu des dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

**Attendu que** les travaux réalisés sont conformes aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de dépenses au montant de 56 962 \$ pour les travaux de voirie de 2014 et de demander le versement de la subvention discrétionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-03-25                    AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE – RANG 3 NEIGETTE**

**Attendu que** le Conseil municipal a procédé à la fermeture du rang 3 Neigette en 2009;

**Attendu que** la Municipalité est toujours propriétaire du fonds de terre;

**Attendu qu'un** propriétaire désire apporter l'électricité à son érablière en plantant un poteau et en enfouissant le fil électrique le long du chemin sur une longueur de 2 590 pieds;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'autoriser la plantation d'un poteau électrique et l'enfouissement de la ligne électrique le long du chemin du rang 3 Neigette. Des balises permanentes devront être plantées le long de la ligne électrique afin de bien identifier l'endroit du fil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-03-26                    ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS**

**Attendu que** les aérateurs de l'étang numéro 1 de notre station d'épuration sont défectueux et qu'il y a lieu de procéder à la réparation de ceux-ci;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil au montant de 9 100 \$ plus taxes pour la préparation des plans et devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-03-27                    REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD**

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de messieurs André Dubé et Jacques Proulx à titre de représentants municipaux au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-03-28                    DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**Attendu que** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

**Attendu que** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**Attendu que** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

**Attendu que** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**Attendu qu'il** est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que la Municipalité demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2015 et qu'elle autorise le directeur des travaux publics ou le directeur général à signer les permis d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-03-29**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DONNS ET D'AIDE FINANCIÈRE**

**Attendu que** nous recevons de plus en plus de demandes d'aide financière de la part de différents organismes;

**Attendu que** le Conseil municipal désire standardiser ces décisions qu'il a à prendre face à ces demandes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de dons et d'aide financière afin d'établir une standardisation lors de la réception des demandes. La politique sera classée aux archives sous la cote « Politique de dons et d'aide financière ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT 434-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 CONCERNANT LES CARRIÈRES ET SABLIERES**

Monsieur le directeur général explique le projet de règlement.

#### **CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT 431-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 426-2014 CONCERNANT LA CESSION DE TERRAIN POUR FINS DE PARCS OU TERRAINS DE JEUX**

Monsieur le directeur général explique le projet de règlement.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Alain Lapierre, directeur général